

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 24 NOVEMBRE 2015**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille quinze, le mardi 24 novembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

**Etaient présents :** Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Damien GUERET, Myriam COUSIN-MANCEAU, Laurent AILLERIE, Carine MEZIERE, Sébastien DESTAIS, Agnès PLANCHARD, Géraldine BRICIER, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER

**Absents excusés :** Ellen BARBEDETTE-RAVE (pouvoir Myriam COUSIN-MANCEAU)

**Secrétaire de séance :** Myriam COUSIN-MANCEAU

**Date de convocation :** le 18 novembre 2015

1 minute de silence est réalisée en mémoire de Michel Bertho, conseiller municipal.

Le compte rendu du 27 octobre est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Approbation Schéma de coopération intercommunale
2. Approbation Compte administratif Laval agglomération
3. Finances : décisions modificatives, tarifs eau/assainissement, tarifs de l'accueil loisirs pour les agents communaux
4. Allocation scolaire-participation des communes
5. Approbation Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)
6. Frais d'études lotissement
7. Enfance/jeunesse : Activités vacances de Noël, chantiers argent de poche, recrutement animateurs saisonniers
8. Appel à projets "territoire à énergie positive pour la croissance verte"
9. Marché de Noël
10. Agenda 2016 des manifestations organisées par la Mairie
11. Questions diverses

Ajouts ordre du jour : modification du temps de travail d'agents et la mise à disposition de personnel

[1- Approbation Schéma de coopération intercommunale](#)

N°102/2015 - Objet: PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE (SDCI) - AVIS

Par courrier en date du 14 octobre 2015, le Préfet de la Mayenne a saisi Laval Agglomération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale de la Mayenne, le 13 octobre 2015. Ce projet de schéma prévoit pour ce qui

concerne Laval Agglomération :

- la fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron, par voie de conséquence, la dissolution du syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron,
- la dissolution du syndicat mixte pour l'apprentissage en Mayenne (SMAM) avec reprise des compétences par les collectivités membres,
- la dissolution du syndicat « école intercommunale de musique et de danse » regroupant les communes d'Argentré, de Bonchamp, d'Entrammes, de Forcé, de Louvigné et de Parné-sur-Roc,
- la dissolution du SIVU « comité intercommunal pour l'animation de la jeunesse » regroupant les communes de Forcé et de Parné-sur-Roc,
- la prise de compétence eau potable par Laval Agglomération intégrant le regroupement de la compétence assainissement collectif et non collectif au sein de ce même EPCI.

Fusion des EPCI de Laval Agglomération et de Loiron et dissolution du syndicat mixte du SCOT :

S'agissant de la fusion entre les deux EPCI de Laval Agglomération et du Pays de Loiron, le Préfet estime que cette fusion mérite d'être portée au SDCI en toute hypothèse. Laval Agglomération considère qu'elle n'est pas demandeuse d'un tel rapprochement pour au moins deux raisons :

- importants travaux en cours au sein de Laval Agglomération du fait des chantiers de transferts de compétences et de mutualisation,
- nécessité de prendre le temps nécessaire à une véritable concertation entre les deux EPCI et les 35 communes concernées.

Dissolution du syndicat mixte pour l'apprentissage en Mayenne (SMAM) :

Le SCAM, désormais SMAM (Syndicat mixte pour l'apprentissage en Mayenne) depuis la modification des statuts en date du 26 novembre 2013 par le syndicat, sert en effet uniquement de réceptacle des contributions provenant de Mayenne, de Château-Gontier, des Coëvrons et de Laval Agglomération, pour permettre le versement d'une subvention à l'association pour l'apprentissage en Mayenne (APAM). La dissolution de ce syndicat nécessiterait que chacune des collectivités verse individuellement une subvention directe à l'APAM.

Laval Agglomération est favorable à la dissolution de ce syndicat mixte dans un premier temps, puis à rechercher, avec les autres collectivités concernées, le mode de gestion le plus adapté au domaine de l'apprentissage.

Dissolution du syndicat « école intercommunale de musique et de danse » :

La proposition faite par le Préfet de la Mayenne ne peut pas être acceptée en l'état car un transfert de compétence ne peut être limité à quelques communes de l'EPCI. Par ailleurs, une étude est en cours sur le transfert de compétence « enseignement artistique ». S'il devait être effectif sur le territoire des 20 communes, il emporterait la dissolution de ce syndicat intercommunal. Il convient donc d'attendre l'issue de la réflexion en cours au sein de Laval Agglomération.

Dissolution du SIVU « comité intercommunal pour l'animation de la jeunesse » :

Là également un transfert de compétence ne peut se limiter à deux seules communes. En outre, il n'est pas envisagé que Laval Agglomération s'empare, à court terme, d'une réflexion sur une compétence animation jeunesse, préférant laisser à l'initiative des communes le soin de développer des coopérations infra-communautaires. Laval Agglomération n'est donc pas favorable à la dissolution de ce syndicat à vocation unique.

Prise de compétence eau assainissement :

Il convient de rappeler que Laval Agglomération a anticipé la parution de la Loi NOTRe en lançant, dès fin 2014, une étude de faisabilité sur ce transfert de compétence intégrant l'eau pluviale. Cette étude comportera plusieurs scénarios de faisabilité. Elle se terminera au 1er semestre 2016. Dans le respect du calendrier prévu par la Loi NOTRe, cette étude permettra donc de délimiter les contours de ce transfert de compétence.

Le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Mayenne (SDCI) 2015 est présenté en annexe,

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'Ahuillé de donner un avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Mayenne 2015.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

**Objet : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE (SDCI) - AVIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5210-1-1,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le représentant de l'État en Mayenne joint en annexe et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015,

**Vu** le courrier de saisine du Préfet de la Mayenne en date du 14 octobre 2015 de Laval Agglomération, notifié le 16 octobre 2015, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, sollicitant l'avis des conseils municipaux,

**Considérant** que l'article L5210-1-1 impose à la commune d'Ahuillé de se prononcer sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la notification,

**Considérant** que ce projet prévoit pour Laval Agglomération :

- la fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron, par voie de conséquence, la dissolution du syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron (chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT),
- la dissolution du syndicat mixte pour l'apprentissage en Mayenne (SCAM) avec reprise des compétences par les collectivités membres,
- la dissolution du syndicat « école intercommunale de musique et de danse » regroupant les communes d'Argentré, de Bonchamp, d'Entrammes, de Forcé, de Louvigné et de Parné-sur-Roc,
- la dissolution du SIVU « comité intercommunal pour l'animation de la jeunesse » regroupant les communes de Forcé et de Parné-sur-Roc,
- la prise de compétence eau potable par Laval Agglomération intégrant le regroupement de la compétence assainissement collectif et non collectif au sein de ce même EPCI.

**EMET L'AVIS**

Après échange sur la nécessaire évolution de l'organisation du territoire et considérant les importants chantiers et études de mutualisation en cours à Laval Agglomération et notamment l'étude sur l'eau et l'assainissement, le conseil donne un avis défavorable à la fusion entre la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron. Il est noté néanmoins 13 abstentions lors du vote.

Résultat du vote à main levée : Etes-vous favorable à la fusion des 2 EPCI ?

Oui : 1, Non : 3 et Abstention : 13

**2- Approbation Compte administratif Laval agglomération**

**N°103/2015 - Objet : Approbation du compte administratif 2014 de Laval agglomération et de ses budgets annexes**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 de Laval agglomération comprenant le budget principal et les budgets annexes terrains, bâtiments, transport, déchets ménagers, réalité virtuelle, parc de développement économique de Laval agglomération

Fonctionnement	Investissement	Résultat cumulé
6 201 937,80 €	-3 114 557,62€	3 087 380,18 €

**3- Finances : décisions modificatives, tarifs eau/assainissement, tarifs de l'accueil loisirs pour les agents communaux**

**a-Décision modificative**

**N°104/2015 - OBJET : Décision modificative n°2 (Commune)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déplacer des crédits en section de fonctionnement pour :

- permettre la fin des versements des subventions
- indemnité des élus
- remboursement des cautions

**Section fonctionnement :**

Article 022 imprévus vers article 6574 subventions : 4610 €

Article 022 imprévus vers 6531 indemnités : 1950 €

**Section investissement :**

Article 020 imprévus vers article 165 dépôts et cautionnement : 542€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-AUTORISE ces ouvertures de crédit

**b-Tarifs eau/assainissement**

**N°105/2015 - Objet : Tarifs 2016 : compteurs d'eau, branchements et tarifs eau et assainissement**

La commission finances a procédé à l'étude des tarifs eau. La construction d'une nouvelle station d'épuration constitue un investissement important.

Au vu des éléments présentés, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

**\*les tarifs des consommations et du forfait abonnement eau et assainissement :**

**tarif eau :** le prix du m3 passe de 1.10 à 1.12 € et le forfait abonnement de 80 € à 81 € sur l'année et calculé au prorata du temps de présence

**tarif assainissement :** le prix du m3 passe de 1.05 à 1.07 € et le forfait abonnement de 40 à 41 € sur l'année et calculé au prorata du temps de présence

**\*le forfait pour :**

- l'ouverture ou la fermeture d'un compteur d'eau : 50 €
- branchement au réseau d'eau : 385 €
- branchement au réseau d'assainissement : 328 €

**N°111/2015 - Objet : Tarif du contrôle des réseaux d'eau à l'occasion d'une vente de maison dans le bourg d'Ahuillé**

Madame le Maire rappelle que ce tarif porte sur le contrôle des réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées lors de la vente d'une maison dans le bourg. Il vise à vérifier si les écoulements de la maison passent dans les bons réseaux collectifs. Il est proposé un montant de 64.50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-DECIDE d'instaurer ce nouveau tarif lors d'une vente de maison dans le bourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

-FIXE le montant à 64.50 € net.

**c-Tarifs accueil de loisirs pour les enfants des agents communaux**

**N°106/2015 - OBJET : Tarifs accueil de loisirs pour les enfants des agents communaux**

Il est rappelé les tarifs appliqués à l'accueil de loisirs :

	Commune	Hors commune
Tarif journée	9,50 €	12,50 €
Tarif ½ journée	5,50 €	7 €

Il est proposé d'appliquer le tarif commune aux enfants des agents communaux fréquentant le l'accueil de loisirs, peu importe le lieu de résidence.

Un vote à main levée est réalisé :

Favorable à l'application du tarif commune : 14, non favorable : 0, abstention : 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité.**

-ACCEPTE d'appliquer le tarif commune aux enfants des agents communaux fréquentant l'accueil de loisirs, peu importe le lieu de résidence

-AUTORISE le maire à mettre en oeuvre cette décision.

**4- Allocation scolaire-participation des communes**

**N°107-2015 - OBJET : Allocation scolaire - participation des autres communes**

Vu le CGCT,

Vu la circulaire interministérielle du 15 février 2012,

Madame le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement de l'école publique s'élèvent à 714 € par élève (maternelle ou primaire) pour l'année 2014. Ce montant servira de référence pour la participation des autres communes pour les enfants domiciliés dans une autre commune et scolarisés à Ahuillé. Le calcul est réalisé sur l'année civile 2014.

Elle propose de valider ce montant pour l'année scolaire 2014/2015.

Madame le Maire précise que cette facturation sera appliquée à la commune de Courbeville pour 5 élèves.

Il est rappelé que le montant pour l'année 2013/2014 s'élevait à 642 € par élève.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,**

-DECIDE de fixer, au titre de l'année 2014, à **714 €** par enfant (maternelle et primaire), le montant de la participation aux frais scolaires des élèves ne résidant pas dans la commune d'Ahuillé.

-CHARGE Madame le maire de mettre en oeuvre cette décision

-CHARGE Madame le maire de réaliser la facturation pour l'année 2013 suite à la délibération n°68/2014 du 24 juin 2014 pour un montant de 1 926 €

**5-Approbation Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)**

**L'échéance de l'Ad'ap a été fixée au 27/09/2015.**

- Déclaration chiffrée et programmée des travaux à réaliser pour mettre en conformité l'accessibilité l'établissement.
- Permet de bénéficier d'un délai de 3 ans pour réaliser ses travaux d'accessibilité.

**Le Préfet a accordé à la commune un report de l'échéance au 27/11/2015.**

**La commission accessibilité s'est réunie le 16/11/2015**

Le budget total des travaux de mise en conformité estimés initialement à 183 820 € ont été ramenés à 77 900 € considérant l'obtention d'une dérogation pour :

\*cimetière 10 400 €,

\*rampe inclinée vers terrain des sports Suzanne Sens 10 400 €,

le déplacement des activités animation jeunesse 105 860 €, la transformation local ADMR 5 600 € déjà réalisée, et l'ajout du vestiaire foot : 26 340 €

Les priorités suivantes ont été proposées (sur 3 ans) :

**Priorité 1** : salle des lavandières, salle Lemonnier Dubourg, école, Eglise, mairie, Admr

**Priorité 2** : salle des sports, Salle des associations

**Priorité 3** : bibliothèque, Espace jeunesse, local cyclo, Salle paroissiale, la poste, cimetière

La commission accessibilité n'a pas pu prendre connaissance du rapport du consultant QCS. Celui-ci étant arrivé le 23/11, Madame le Maire propose de solliciter un délai supplémentaire au Préfet pour déposer l'agenda d'accessibilité.

**La validation de l'agenda pourra intervenir au prochain conseil.**

## 6-Frais d'études lotissement

### N°108/2015 - Objet : Frais d'étude lotissement

Considérant la volonté de la Commune de maîtriser le foncier dans le cadre du projet d'extension urbaine sur la zone 1AUh située de part et d'autre de la RD 251, en direction de Courbeville, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité générale des 5 ha.

Proposition d'honoraires de **Kaligéo** comprenant :

- Etablissement d'un plan topographique du site
- Inventaire podologique des zones humides et rapport hydraulique
  
- Étude d'un diagnostic complet du terrain et définition d'un parti d'aménagement
- Etablissement d'esquisses et d'un plan avant -projet
- Etude avant -projet des travaux de viabilité et établissement d'un bilan financier
- Prestations foncières nécessaires à la division du terrain

pour un montant total de 12 500 €, à laquelle s'ajoute l'option de 2500 € si le dossier loi sur l'eau peut être déposé pour l'ensemble des 5 ha.

Le conseil municipal accepte à la majorité des voix la proposition de Kaligéo et refacturera une quote-part à l'aménageur en fonction du coût de revient de l'opération et suivant **différentes clés de répartition** à définir pour la **ventilation des dépenses entre la Commune et les autres partenaires.**

Résultat du vote à main levée : la commune prend-elle à sa charge l'étude de faisabilité et refacturera à l'aménageur ?

Oui : 13 voix, Non : 4 voix

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix

**-PREND A SA CHARGE** l'étude de faisabilité

**-REFACTURERA une quote-part de l'étude de faisabilité** à l'aménageur, selon des clés de répartition à définir

**-AUTORISE** le maire à signer le devis avec l'entreprise Kaligéo pour un montant de 12 450 € HT avec l'option de 2 500 € HT si le dépôt du dossier loi sur l'eau est possible pour les 5ha.

Une commission Lotissement est créée : Christelle, Maurice, Sylvie, Claudius, Carine et Sébastien

## 7-Enfance/Jeunesse

### a-Activités vacances de Noël

Les effectifs inscrits pour la semaine de Noël sont présentés.

Après échanges, il est décidé d'ouvrir le centre la semaine précédent Noël soit du 21 au 24/12.

Après le conseil, de nouveaux désistements ont porté l'effectif présent la semaine du 21 au 24/12 à 4 enfants. Il est donc décidé d'ouvrir du 21 au 23 décembre et de fermer le 24 décembre.

Compte tenu de la fréquentation, des repas froids pourront être servis.

### b-Argent de poche :

Période : du lundi 21 au jeudi 24/12, le matin uniquement

3 à 5 jeunes sont inscrits chaque matinée

**Activités proposées :** tri des jouets à l'espace jeunesse ou animation jeunesse

c-Recrutement animateurs saisonniers :

**N°109/2015 - OBJET : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances décembre 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, article 3 paragraphe 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu des effectifs de l'accueil de loisirs, il y a besoin de deux animateurs saisonniers pour la 1ère semaine des vacances de décembre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-**CREE** un poste saisonnier au service d'accueil de loisirs et d'animation jeunesse du 21 au 23 décembre 2015 et un poste de saisonnier le 23 décembre compte tenu des effectifs.

-**DIT** que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n° 81 /2015 du 24 septembre 2015 selon un salaire brut journalier.

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2015, chapitre 64.

-**AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

**Ajout ordre du jour : Modification temps travail:**

Des **ajustements des temps d'encadrement périscolaires** sont nécessaires :

Ajout d'un animateur pour les TAP Suzanne Sens de 13h30 à 14h30

Suppression d'un animateur aux TAP Sainte-Marie de 15h30 à 16h30

Suppression d'1/4 heure à la fin des TAP Sainte-Marie de 16h30 à 16h45

Ajout d'une ½ heure le jeudi à l'accueil périscolaire de 18h à 18h30 pour gestion ménage

Ajout d'un temps de pause pour un agent dans sa journée de travail

Ajout d'un agent pour sécuriser le trajet Ecole/restaurant soit 0,75 h/hebdo

Suppression d'1/4 heure pendant les vacances scolaires pour respecter amplitude 12h/jour maxi (3 agents)

Ajout 55 mn de restauration à 1 agent le lundi pendant le temps scolaire

**N°110/2015 - Objet : Modification temps de travail**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements pour l'optimisation du fonctionnement des services périscolaires, considérant la fréquentation des enfants depuis la rentrée. Les postes suivants seront ainsi modifiés :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

-le poste de 24.9/35<sup>ème</sup> est modifié pour 26.9/35<sup>ème</sup>

-le poste de 31.7/35<sup>ème</sup> est modifié pour 31.8/35<sup>ème</sup>

-le poste de 27.9/35<sup>ème</sup> est modifié pour 27.1/35<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

-le poste de 15.7/35<sup>ème</sup> est modifié pour 18.6/35<sup>ème</sup> sous réserve de l'avis du CT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**ACCEPTE** d'augmenter et de diminuer les postes comme mentionnés ci-dessus avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour le poste de 18.6/35<sup>ème</sup> et au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour les autres,

-**INDIQUE** que les trois premiers changements de temps de travail ne dépassent pas les 1/10<sup>ème</sup> du temps de travail, ils ne nécessitent donc pas le passage en Comité technique, le dernier est sous réserve de l'avis du CT

-**AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires.

### Ajout ordre du jour : la mise à disposition de personnel

La Commune de Montigné sollicite la mise à disposition d'un agent technique le vendredi 4 décembre 2015 pour le transport et le montage de la scène de Laval agglomération, pour renforcer son équipe technique

La commune d'Ahuillé facturera le coût de l'agent à concurrence du temps passé à la commune de Montigné considérant le coût horaire brut chargé de l'agent sur la base de sa rémunération annuelle.

### 8- Appel à projets "territoire à énergie positive pour la croissance verte"

L'Appel à projets "territoire à énergie positive pour la croissance verte" a été lancé par le Ministère de l'écologie. Laval Agglomération s'est engagée dans une politique volontariste en faveur du développement durable et de l'environnement (voir projet de territoire).

Laval Agglomération a été retenue et bénéficie d'un appui financier spécifique : **enveloppe actuelle 500 000 €.**

#### 6 axes éligibles :

**-Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment/l'espace**

-Diminution des gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

-Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets

-Production d'énergies renouvelables locales

-Préservation de la biodiversité protection des paysages et promotion d'une urbanisation durable

-Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

#### Financement :

**\*Subvention jusqu'à 80% à la condition de ne pas avoir commencé les travaux** avant la signature de la convention particulière entre le bénéficiaire maître d'ouvrage et Laval Agglomération.

**\*20 % à la charge de la collectivité**

Répartition de la subvention réalisée par les élus en fonction des projets retenus, présentés par un COPIL début décembre composé des vice-présidents concernés + techniciens

\*Répartition de la subvention en fonction des projets retenus, présentés par un comité de pilotage en décembre composé des vice-présidents concernés

#### Il est proposé l'étude des projets suivants, selon les priorités suivantes :

1-Etude éclairage public : remplacement des lampes à mercure

2-Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

3-Etude éclairage Salle des Lavandières et des sports

Le montage du dossier de subvention sera réalisé avec l'appui des Commissions travaux et voirie/environnement

### 9-Marché de Noël

Le marché aura lieu **vendredi 11 décembre à partir de 17h00**, à la Salle des Sports.

19 commerçants ou artisans ont confirmé leur participation.

#### **Animations :**

À partir de 17h00 - **Poney et calèche**

18h/18h45 - **Conte de Noël** par Emma Création,  
19h00 - **Arrivée du Père Noël**  
19h15 - Possibilité d'un 2<sup>nd</sup> conte

**Montage stands** le vendredi à partir de 14h00, **démontage le samedi à partir de 9h00**

### 10-Agenda 2016

Il est proposé l'inscription des dates des manifestations organisées par la municipalité dans le calendrier des manifestations du bulletin municipal

- **Vendredi 8 janvier** - Cérémonie des vœux
  - **Mars 2016 à confirmer** : Atelier de Laval Agglo Orchestra (L.A.O)
  - **Samedi 19 mars** - Portes ouvertes STEP
  - **Début Mai 2016** (date à définir) - Portes ouvertes Artisans/Commerçants
  - **Jeudi 2 juin** - Réunion publique (1/3 présentation mairie, 2/3 échanges) : présentation de 2 ou 3 projets, attentes des habitants, interrogations, échanges
  - **Mercredi 27 juillet (à confirmer)**: Les Nuits de la Mayenne - Proposition « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare
  - **Vendredi 2 septembre** : Forum des associations avec un marché de producteurs
  - **Samedi 3 septembre** : Forum des associations
  - **Vendredi 9 décembre** : Marché de Noël

Les journées du Patrimoine, n'auront pas lieu en 2016. La commission propose un rdv plutôt tous les 2 ans pour cette manifestation.

### 11-Questions diverses

**Bulletin municipal** : édition le 18/01/2016. Le portage sera réalisé par élus du 18 au 24 janvier

**Document unique de prévention sécurité** : mise en œuvre de l'accompagnement à compter du janvier 2016 avec des consultants d'ECTI, association de bénévoles intervenants en sous-traitance du SATM. Thierry SALMON, assistant de prévention et Sylvie LANDELLE élu référente sécurité seront les pilotes de la démarche. Une réunion d'informations des agents se tiendra en en décembre 2015 pour sensibiliser sur la démarche

**Point RH** : Réunion des responsables le 20/11

\*Intervention psychologue : service administratif en cours, à fixer en décembre pour service périscolaire

\*Recensement des besoins de formation → définition d'un plan de formation annuel à valider par le conseil municipal

\*Règlement intérieur : échéance Juin 2016 (Comité technique)

\*Mise à jour fiches de postes : échéance septembre 2016

\*Critères Indemnité Administrative et Technique (IAT) : échéance décembre 2016

\*En cours, période d'observation des services périscolaires par les élus suite à demande des agents

\*Réunion du personnel avec la CFDT le 8 décembre Salle Lemonnier-Dubourg

**Portage colis CCAS** auprès des personnes de 85 ans et + (32 foyers) → appel à volontaires

**Passage de la TNT à la Haute Définition** le 5 avril 2016 : meilleure qualité de son et d'image

pour les 25 chaînes TNT + les 6 chaînes → disposer d'un équipement compatible (coût d'un adaptateur HD de l'ordre de 25€). Relayer l'information [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), notamment auprès des personnes âgées. Information sera donnée lors du portage du colis Noël aux personnes âgées.

### **Elections régionales les 6 et 13 décembre**

**Communes nouvelles** : une réunion sera proposée aux conseillers pour mieux appréhender ce sujet et les opportunités à saisir.

**Prochain conseil fixé au mercredi 9 décembre 2015 au lieu du 15 décembre**

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES</b>
---

**Délibération n°102/2015/047 - PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE (SDCI) - AVIS**

**Délibération n°103/2015/048- Approbation du compte administratif 2014 de Laval agglomération et de ses budgets annexes**

**Délibération n°104/2015/ 048 - Décision modificative n°2 (Commune)**

**Délibération n°105/2015/048 - Tarifs 2016 : compteurs d'eau, branchements et tarifs eau et assainissement**

**Délibération n°106/2015/048 - Tarifs accueil de loisirs pour les enfants des agents communaux**

**Délibération n°107/2015/049 - Allocation scolaire - participation des autres communes**

**Délibération n°108/2015/049 - Frais d'étude lotissement**

**Délibération n°109/2015/050 - Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances décembre 2015**

**Délibération n°110/2015/050 - Modification temps de travail**

**Délibération n°111/2015/048 - Tarif contrôle réseaux d'eau à l'occasion d'une vente de maison dans le bourg**

Séance du 24 novembre 2015  
Délibérations prises de  
n°102 à 111 /2015

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	Excusée-pouvoir
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	